

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 23 février 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

**Sous la Présidence de
Thierry HORY**
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 08		Mmes HETHENER FRANCFORT,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, KUNTZ, MOREAU, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 01		M. MOREL
		<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 février 2024

IX – Adhésion à la Fédération Séniors Moselle

Le nouveau conseil des Seniors mis en place depuis 2022 et géré par le C.C.A.S a émis le souhait de pouvoir adhérer à la Fédération Séniors Moselle.

Cette fédération regroupe un réseau de 282 associations, CCAS, EHPAD, Résidence Seniors. Le but premier est le bien vieillir et le plus longtemps possible.

Son fonctionnement est atypique depuis 2019 puisqu'il s'agit d'une direction collégiale de 5 co-présidents.

La Fédération intervient sur tout le Département.

Objectifs :

- Œuvrer pour bien vieillir
- Préserver l'autonomie
- Favoriser le lien social par la mise en place d'actions collectives

Public concerné : Personnes autonomes de 55 ans et +
Seniors en perte d'autonomie : Résidences Seniors, EHPAD

Partenaires : CARSAT- Département : ce qui permet la gratuité des ateliers

Activités préventives :

- LUDO P.A.C : travail de la mémoire 10 séances de 2h (10 à 15 personnes)
- Prévention routière : 4 séances de 2h30 (14 à 18 personnes)
- Premiers secours : accidents domestiques, gestes qui sauvent, 4 séances de 2h (20 à 24 personnes)
- Fracture numérique : maîtrise de l'outil numérique. 6 séances de 2h (6 à 8 personnes)
- Prévention des chutes : 6 séances d'1h (12 à 15 personnes)

Activités curatives :

- Comité Senior et Sport : activités hebdomadaires : gym douce, danse en position assise, boxe, badminton, etc. ...
- 1 animateur spécialisé 1 fois par semaine
- Activités ponctuelles
 - Marche sportive
 - Activités Physiques adaptées
 - Chorégraphie Seniors
 - Autres activités :
 - Journée thématique

- Olympiades (150 à 200 personnes)
- Journée découverte (200 personnes) : Patrimoine Mosellan
- Lutte contre l'isolement :

Suivi du projet MONALISA : Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés.

Mettre en lien toutes les personnes du territoire qui le souhaitent pour trouver des moyens et des activités communes.

Nouveautés 2023/2024 :

- Ouverture à l'individuel : actuellement beaucoup de clubs et associations ferment suite au manque de bénévoles. C'est pourquoi, la fédération va ouvrir l'adhésion individuelle.
- Création de passerelles
- Création de nouveaux services : carte avantages avec tarifs réduits pour les loisirs, sorties. Bons de réduction.
- Création d'un nouveau site internet : promouvoir les activités/sorties programmées dans le département. Favoriser la reprise des clubs et associations.
- Réunions territoriales pour demander aux clubs leurs besoins et leurs problématiques.

Tous les trimestres, paraît un flash info sur les activités avec 1 calendrier des évènements.

Les ateliers découverte sont financés par la CARSAT et sont donc gratuits.

La Fédération facilite l'intervention de personnes extérieures pour organiser des événements : conférence, réunion publique, et apporte un soutien administratif et juridique.

Le montant de la cotisation annuelle 2024 est fixé à 40€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'adhésion à la Fédération Séniors Moselle
- de l'**AUTORISER**, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion 2024 ainsi que celui des années suivantes.
- de l'**AUTORISER** à régler la cotisation annuelle.

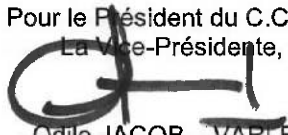
Les crédits en conséquence seront prévus au budget.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales